

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie.

Excusé : ARDISSON Jean-Claude, pouvoir à THIRIOT Christian

Date de convocation :
27 mars 2026
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Délibération n°07

Objet : Convention de gestion Signalisation d'Information Locale (SIL) avec la CCBDP

Monsieur le Maire indique que depuis 2018, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, en partenariat avec les communes volontaires met en place la signalisation d'information locale (SIL).

Cette SIL permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement et notamment :

- les services publics,
- les équipements touristiques, culturels et de loisirs,
- les sites touristiques,
- les hébergements touristiques (hors gîtes et meublés),
- les autres activités commerciales.

Pour rappel, la signalisation d'information locale est une compétence communale rattachée à la compétence voirie.

La Communauté de communes s'est saisie du sujet, à partir de 2015, à la suite de la suppression des préenseignes dérogatoires pour les cafés hôtels restaurants et l'interdiction de la publicité dans un Parc naturel régional.

Les services de l'Etat ont encouragé l'approche intercommunale permettant une cohérence territoriale favorable à une meilleure visibilité des activités.

Les financements de l'Etat et de la Région étant aujourd'hui soldés, il convient de définir de nouvelles modalités de partenariat entre les communes et la CCBDP pour assurer la mise à jour et le renouvellement des lames de signalisation.

On peut estimer les coûts de mise à jour à quelques centaines d'euros par an pour un village et à quelques milliers d'euros par an pour un bourg-centre.

Ne bénéficiant plus de financements de l'Etat et de la Région, il est proposé de répartir la dépense à parité entre la CCBDP et la commune de BEAUVOISIN (50 % chacune).

La Commune de BEAUVOISIN pourra répercuter le coût à sa charge vers le bénéficiaire final (hébergeurs, point de vente, restaurant, ...).

La CCBDP restera maître d'ouvrage de l'opération. Elle continuera à assurer la coordination globale de l'opération et apportera un appui technique aux communes. Elle pourra passer un nouveau marché de matériel et de pose permettant à l'ensemble des communes de bénéficier de prix négociés.

L'ensemble de ces points fera l'objectif d'une convention concordante entre la CCBDP et la commune de BEAUVOISIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide la signature de cette Convention entre la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) et la Commune de BEAUVOISIN pour la mise à jour et le renouvellement de la Signalisation d'Information Locale (SIL)

* Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 2 avril
Christian THIRIOT, Maire.

